

Vers l'université de Lorraine ■■■

Groupe de travail
« organisation et gouvernance »
13ème réunion

Nancy
02/02/2010



1

Objectif de la réunion :

- **A partir des propositions de la réunion N°12, préparer l'élaboration du texte que sera soumis pour avis aux C.A. des 4 établissements.**
- **Une partie introductive :**
 - Les ambitions, les grands principes
 - Sur la base des textes précédents
 - Une à deux pages
- **L'organisation :**
 - Les grands niveaux, les découpages
 - La répartition des compétences
 - Les instances
- **Le statut :**
 - Le grand établissement

2

L'UdL : ambitions, principes

- **Les principes, les ambitions :**
 - Ils sont présentés dans les textes précédents
 - En manque-t-il ? Faut-il rajouter quelque chose ?
 - L'ordre de présentation a-t-il une importance ?
 - Jusqu'à quel point de détails doivent-ils être présentés ? (par exemple : subsidiarité budgétaire...)

- **Le format :**
 - Un texte bref : deux pages ?

3 L'UdL : organisation

■ Les composantes

- Les fusions ne sont pas un préalable
- Mais peuvent-être souhaitables (**faut-il les citer ?**)
- Application stricte du code de l'éducation : directeur, conseil, articles spécifiques (ex 32, 33...)
- **Faut-il un point « laboratoires » ?**

■ Les niveaux intermédiaires

- Organisés sur 2 axes
- **Jusqu'à quelle précision les décrire ?**
- Sur l'axe « formation » : des organisations et des compétences largement choisies par les acteurs de chaque groupe
- Sur l'axe « recherche » : une organisation et des compétences homogènes (**à définir dans le texte ?**)

4 L'UdL : organisation

■ Le directoire

- Composition : le président, les V.P. + 1 représentant par regroupement formation et recherche
- Comment est désigné le représentant de chaque regroupement ?
Principe de double légitimité ?
- Rôle : pilotage de l'UdL, élaboration des textes...

■ Les directeurs, la réunion des directeurs

- Les directeurs doivent être associés au gouvernement de l'établissement
- Des réunions de l'ensemble des directeurs (formation et recherche)
- Des réunions « thématiques »
- Accès direct des directeurs à la présidence. Comment ?

5 L'UdL : organisation

■ Les conseils centraux spécifiques

- Conseil scientifique : compétences du type code de l'éducation, mais plus de 40 membres (60 ?) élus au moins en partie sur la base des « pôles ». **Des précisions sur la composition ?**
- CEVU remplacé par deux conseils (de 30 membres ?) : conseil de la formation, conseil de la vie universitaire. Compétences du type code de l'éducation réparties entre les 2 conseils. **Des précisions sur la composition ?**
- Rôle : pilotage de l'UdL, élaboration des textes...

■ Le sénat académique

- Composition : CS + CF + CVU (120 membres ?)
- Avis conforme : choix du président, projet d'établissement, évolution des structures
- Avis (transmis au C.A.) : budget, compte financier, patrimoine, grands partenariats, politique générale d'emploi

6 L'UdL : organisation

■ Le conseil d'administration

- Composition conforme au code de l'éducation : 20 à 30 membres (préciser ?)
- Compétences : par rapport au code de l'éducation, préciser les délégations (les transferts ?) à d'autres instances ?
- Rôle : pilotage de l'UdL, élaboration des textes...

■ Le président, son équipe

- Il est élu par le C.A., confirmé par le sénat
- Compétences : code de l'éducation. Faut-il préciser des délégations (des transferts ?) à d'autres responsables ?
- Il propose les VP des conseils à l'élection de leur conseil respectif, les VP fonctionnels à l'élection du CA (un rôle pour le sénat dans ces élections ?)

7

L'UdL : statut

■ Un Grand Etablissement

- Pour « déroger » au code de l'éducation sur les points cités
- De façon limitative
- Dans un décret à élaborer avec le ministère

8

Quoi d'autre ?

- Faut-il une conclusion au texte ?
- Et enfin, globalement :
 - Avons-nous oublié quelque chose d'important ?